

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marylise BOVIN, Maire.

Le procès-verbal de la précédente réunion, n'apportant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

LECTURE DE LETTRE

Madame le Maire fait part de la lettre de démission de Monsieur Jacky MAHIEU, président des Jardins Ouvriers de Ponts et Marais, pour raisons de santé. Il remercie la commune pour le soutien et l'aide apportée à l'association pendant les années où il a présidé l'association.

DÉLIBÉRATIONS

INSTALLATION DE CAVURNES AU CIMETIERE

Madame le Maire indique que le conseil municipal avait déjà discuté, lors de précédentes réunions de conseil municipal, de l'installation de cavurnes au cimetière. Mais suite au décès d'une pontoise et son souhait d'être inhumée en cavurne, il convient de fixer les conditions. Madame le Maire précise que l'espace cavurnes est implanté en face du colombarium. Un devis des pompes funèbres LUCAS de Beauchamps a été reçu et s'élève à 2200 € pour l'installation de 8 cavurnes. Madame le Maire propose, comme ce qui avait déjà été fait pour le colombarium, de diviser le prix d'installation par le nombre de cavurnes pour fixer le prix de vente, ce qui représente un coût de 275 € par cavurne. Elle propose également que l'acquisition soit pour une durée perpétuelle. Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LUCAS, fixe à 275 € le cavurne pour une durée perpétuelle et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) AVEC LE DEPARTEMENT

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste. Il accorde dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou subventions, pour accéder à un logement ou s'y maintenir. La contribution des communes est donc un élément indispensable de cette démarche. La participation financière proposée aux communes est de 0,76 € par habitant, soit environ 600 € pour la commune de PONTS ET MARAIS (selon la population municipale de l'INSEE). La convention de contribution financière est conclue pour l'année 2024, et est reconductible tacitement pour 2025 et 2026. Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal. Il accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire fait part du courrier de la Normandie concernant la hausse des prix des repas de la cantine. Le prix du repas serait donc facturé à 4,30 €. Elle rappelle que l'an dernier la commune avait pris à charge 50 % de l'augmentation. En conséquence, le conseil municipal fixe le ticket de cantine, à 4,30 € à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint (04 novembre 2024) ; les tickets achetés avant restant valables, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

Monsieur DUMONT Philippe demande s'il y a une grille tarifaire en fonction des revenus comme cela se pratique sur des communes plus importantes. Madame le Maire lui répond négativement.

RADIATION DES CADRES D'UN AGENT TECHNIQUE

Madame le Maire indique que Monsieur CHOUREAU Fabien fait face à d'importants problèmes de santé. Elle informe qu'il n'est pas venu travailler depuis le 12 août dernier et qu'il n'a pas justifié son absence par un arrêt de travail. Madame le Maire informe donc qu'elle a dû appliquer la procédure d'abandon de poste.

Elle propose de renouveler le contrat de travail de Monsieur VARIN Didier, pour 2 mois, avant la période hivernale. Elle indique que les employés techniques titulaires resteront à 2 cet hiver et qu'il sera prévu un nouveau contrat l'an prochain. Monsieur DUMONT Philippe indique qu'il faudra être vigilant dans le futur

recrutement d'un adjoint technique. Madame le Maire indique qu'elle n'est pas prête de stagiairiser et qu'elle fera usage de contrats à durée déterminée.

PRESENTATION DU PROJET PROVISOIRE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE LEGOUT LESAGE ET ROUTE DEPARTEMENTALE 1015

Madame le Maire informe que le cabinet V3D est venu en mairie pour lui présenter le projet d'aménagement. Cependant, la stèle des fusillés était déplacée derrière l'église sur l'espace vert de la Résidence du Parc. Elle informe donc avoir convié les représentants des ACPG CATM afin de recueillir leurs avis. Ceux-ci étaient contre. Ils souhaitent que la stèle soit déplacée, à proximité de la meule.

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe n'avoir pas eu de nouvelles de l'entreprise LANFRY pour les travaux à l'église, alors que le responsable lui avait indiqué la recontacter.

Elle informe que des migrants se trouvaient sur la commune en août dernier et que les différents services de l'Etat (préfecture, gendarmerie...) ont décidé de les rapatrier au Tréport, qui a l'habitude de gérer ce type de situation et qui est mieux équipée pour les accueillir.

La vente des tickets de pêche s'élève, depuis le début d'année, à 2 594, 50 € (119 cartes journalières, 32 cartes annuelles et 18 cartes de nuit). Les conseillers indiquent qu'il faut prévoir un réempoissonnement de l'étang.

Elle informe avoir eu la visite la semaine dernière d'un couple de Pontois, membre de l'association CAD EVENT'S, qui vient en aide à une petite fille handicapée. Le siège social est actuellement à Penly mais il est prévu de le rapatrier sur la commune de Ponts et Marais. L'association organise plusieurs événements par an (soirée cabaret, rassemblement de motos, ...) et l'intégralité des bénéfices est reversé à la petite fille. Dans l'attente du changement de siège, ils sollicitent la location de la salle polyvalente au tarif pontois. Elle sera ensuite gratuite, comme pour toutes les associations qui ont le siège à Ponts et Marais. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le tarif pontois pour cette association. Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal. Il accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

Elle informe les membres du conseil municipal qu'une invitation a été distribuée aux habitants de 60 ans et plus pour le repas organisé par la commune, qui aura lieu le 20 octobre prochain à la salle polyvalente. Elle invite l'ensemble des membres du conseil municipal à y participer.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Monsieur LANGLOIS Bruno informe avoir proposé une solution à Madame TERNISIEN Micheline, responsable de la bibliothèque, pour le déplacement de la bibliothèque au préfabriqué de l'école, et qui ne nécessiterait pas de frais d'électricité. Madame le Maire indique avoir pourtant demandé des devis auprès d'électriciens et reste sceptique sur l'accord de Madame TERNISIEN.

Il est signalé que de nombreuses personnes viennent déposer des déchets verts dans la remorque de l'atelier.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

Monsieur MARDIN Jean-Louis signale que 2 arbres sont morts à l'espace de la Bresle, rue Tancret Toillier. Madame le Maire indique qu'ils ont pourtant été remplacés. Monsieur DIEPPOIS Claude indique qu'ils ont peut-être déjà pris les couleurs d'automne.

Monsieur DIEPPOIS Claude informe que le Scénic qui est stationné depuis de nombreux mois route d'Eu, devrait prochainement être évacué. Il demande si la commune est assurée pour le tracteur tondeuse. Bien

évidemment, Madame le Maire lui répond positivement. Il indique que la pose d'un gyrophare est obligatoire derrière la remorque.

Monsieur HERBOMEL Eric informe de son départ de la commune depuis début septembre. Il habite désormais sur Abbeville. Il continuera d'exercer son mandat de conseiller municipal, jusqu'à la fin de la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.